33e ANNEE — N° 152

DIMANCHE 30 DECEMBRE 1923

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....		0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	1 fr. 25
» 2e page	(— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos de la baisse du franc. Le pessimisme est injustifié. — Les dépenses recouvrables ; voilà la grosse question ! Mais le Reich ne nous dupera pas. — Les négociations en cours : le Reich cherche surtout à rétablir sa souveraineté sur les pays occupés. — La crise grecque : la rentrée de M. Venizelos.

La baisse continue du franc ne laisse pas de causer quelque surprise et quelque inquiétude.

Grâce à des efforts prodigieux, le contribuable français a permis la réalisation de l'équilibre budgétaire.

Grâce à des efforts non moins prodigieux, le commerce et l'industrie de notre pays ont rétabli notre balance économique.

La baisse du franc n'en continue pas moins, risquant d'amener un nouveau renchérissement du coût de la vie.

Rien, pourtant, ne justifie une telle dévalorisation de notre monnaie.

Cette vérité, le ministre des finances et le rapporteur général, M. Bérenger, sont tombés d'accord pour la proclamer au Sénat.

La baisse du franc est due incontestablement à la spéculation, mal inspirée elle-même par une appréciation inexacte de notre état financier.

Contre le franc joue une poussée de pessimisme.

Les uns redoutent une inflation, que la France est pourtant bien décidée à éviter.

Les autres méconnaissent systématiquement l'immense travail de restauration accompli à nos frais dans les régions dévastées.

D'autres, enfin, subissent la contagion de la peur et, sans savoir pourquoi, spéculent sur une nouvelle chute du franc.

Toutes ces causes de pessimisme manquent de fondement.

Elles peuvent bien, quelque temps encore exercer leur influence néfaste, mais elles sont trop factices pour se maintenir indéfiniment.

En attendant, il convient de dénoncer, sans se lasser, combien la spéculation contre le franc fait fausse route.

⁂

A vrai dire, la seule question qui mérite de retenir notre attention est celle des dépenses recouvrables.

Il serait maladroit et puéril de feindre ignorer un problème de cette importance.

La carence de l'Allemagne a laissé jusqu'ici à notre charge la quasi-totalité des frais de réparations.

Reste à savoir si ce fardeau pèsera indéfiniment et uniquement sur nos épaules !

Certains peuvent l'appréhender.

D'autres peuvent nourrir froidement le dessein d'épargner à l'Allemagne les charges de réparations, dans l'espoir que nous ne parviendrons pas à nous relever.

Mais ces craintes et ces vœux sont sans raison.

Nous ne faisons pas l'injure à nos amis ou alliés d'hier de leur attribuer l'arrière-pensée de consommer notre ruine.

La grande majorité, nous en sommes convaincus, entend jouer *fair play*, et ne pas nous sacrifier de propos délibéré.

Et puis, peut-on négliger la résolution bien arrêtée chez nous, de ne pas permettre à l'Allemagne de se dérober à la réparation des dommages qu'elle a systématiquement provoqués ?

Nous avons donné assez de preuves, semble-t-il, de notre détermination pour que chacun se rende compte qu'elle ne faiblira pas.

⁂

L'Allemagne, elle du moins, paraît être suffisamment persuadée de notre inébranlable fermeté.

Si elle n'éprouvait pas la conviction profonde que la France tiendra envers et contre tous, elle ne persisterait pas dans ses efforts de négociation avec nous.

Or, elle multiplie ses démarches, elle précise ses propositions.

Certes, nous ne perdons pas de vue que le Reich vise avant tout à rétablir, d'une façon ou d'une autre, son autorité sur les provinces occupées.

Sa préoccupation dominante est sans conteste de voir sa souveraineté assurée de nouveau en Rhénanie et dans la Ruhr.

Et pour y parvenir, Berlin est prêt désormais aux concessions.

Dans ces conditions, la tâche des Franco-Belges consiste à tirer parti de ces dispositions d'esprit conciliantes, tout en n'abandonnant pas l'essentiel, tout en ne lâchant pas notre levier de pression sur l'Allemagne.

Partie délicate, partie serrée, à vrai dire que celle qui s'engage, et où la fermeté et la décision ne suffisent plus à assurer le succès.

Le problème qui se pose aujourd'hui exige, pour sa solution, des qualités de souplesse.

Pourquoi les dirigeants franco-belges en seraient-ils dépourvus ?

N'ont-ils pas mené heureusement à terme l'opération de la Ruhr et les accords qu'ils ont obtenus des industriels ne montrent-ils pas tout ce qu'on peut espérer de l'ensemble de l'économie allemande ?

Qu'on négocie, qu'on agisse avec prudence et, vis-à-vis du Reich, on triomphera finalement.

⁂

Malgré son parti pris de rester à l'écart de la lutte électorale et du gouvernement de la Grèce, M. Venizelos a dû s'incliner devant la volonté du peuple hellène.

Alors qu'il n'était pas candidat, M Venizelos a été élu dans maintes circonscriptions.

Dans la plupart des circonscriptions, les candidats libéraux qui s'affirmèrent vénizelistes, triomphèrent.

Aussi, après le scrutin, plus de 280 élus lui adressèrent une supplique l'adjurant de rentrer en Grèce pour se mettre à la tête du gouvernement.

De nouvelles adhésions s'expriment chaque jour.

Ainsi, d'ores et déjà, les trois quarts des élus du nouveau Parlement grec sont prêts à se ranger aux côtés du grand homme d'Etat.

Pour M. Venizelos, on ne saurait imaginer une plus éclatante revanche des élections de novembre 1920.

Et, tout compte fait, on comprend que M. Venizelos ait consenti, malgré sa volonté d'abstention, à céder aux instances de ses amis et à regagner la Grèce.

Mais ce n'est pas en triomphateur qu'il entend rentrer dans son pays, c'est en pacificateur.

Avec netteté, il a marqué que son unique préoccupation, en retournant à Athènes, était de mettre un terme à la guerre civile qui désole la Grèce depuis 1915.

Surtout, il se refuse à subir les explosions du sentiment populaire, dont il connaît, par douloureuse expérience personnelle, toute l'instabilité, tous les revirements.

Et si hier il n'a pas voulu être plébiscité, aujourd'hui encore il se refuse à céder aux impulsions passionnées du peuple.

Son ambition unique paraît être de donner à son pays une Constitution qui le tire de l'anarchie, de la guerre civile et lui assure une complète stabilité.

C'est pourquoi, il se propose d'en appeler à tous les hommes politiques pour leur demander de s'engager à respecter la volonté populaire.

Pour lui-même, il se réserve le rôle, non pas de chef de gouvernement, mais de médiateur, mais d'arbitre national.

L'attitude de M. Venizelos s'inspire d'un patriotisme tout désintéressé.

Sera-t-elle imitée par les autres chefs politiques ?

Il le faudrait pour que la Grèce puisse, après les rudes épreuves traversées, se développer dans l'ordre et la paix.

M. D.

INFORMATIONS

Le problème allemand

Les comités d'experts

La commission des réparations a arrêté définitivement la composition des deux comités d'experts dont elle avait antérieurement décidé la constitution.

Le premier comité, chargé d'examiner les moyens d'équilibrer le budget allemand, se réunira à l'hôtel Astoria le 14 janvier prochain.

Le second comité, chargé de rechercher les capitaux allemands évadés à l'étranger, se réunira le 21 janvier.

Une note officieuse de Berlin

Le 24 décembre, les chargés d'affaires allemands à Paris et à Bruxelles ont présenté des propositions du gouvernement allemand, concernant l'établissement d'un « modus vivendi » dans les régions occupées.

Ces propositions se rapportent aux relations économiques entre les territoires occupés d'une part, l'Allemagne non occupée et l'étranger d'autre part, aux questions maritimes, à la navigation sur le Rhin, au trafic des chemins de fer.

La réponse de la Belgique

La Belgique, croit-on, ne répondra pas à la communication allemande du 24 décembre, avant le milieu de la semaine prochaine. Au reste, le ministre des affaires étrangères belge attendra l'avis de personnalités intéressées, et puis se concertera avec M. Poincaré sur la réponse à faire.

Deux prisonniers belges s'évadent d'Allemagne

Les journaux annoncent que ces jours derniers, est arrivé à Aix-la-Chapelle, un soldat belge qui avait été fait prisonnier le 15 décembre 1914, et qui avait été condamné pour tentative d'évasion à 4 ans et 1 mois de forteresse. Un autre prisonnier belge, se trouvant dans les mêmes conditions, a également réussi à s'évader et est rentré en Belgique.

Tous deux affirment que d'autres Belges souffrent encore dans les geôles allemandes.

La régie franco-belge a réembauché 55.394 cheminots allemands

Dans les chemins de fer, 55.394 cheminots ont été définitivement embauchés sur les 131.523 qui, depuis le 17 octobre, ont demandé à reprendre le travail.

8.241 wagons de 10 tonnes, dont 3.577 pour les combustibles de réparations, 4.857 pour les transports commerciaux et 107 pour les produits métallurgiques saisis ont été chargés dans la journée du 24 décembre.

En Grèce

M. Venizelos au Quai d'Orsay

Avant de quitter Paris, M. Venizelos s'est rendu au Quai d'Orsay.

M. Perretti della Rocca, directeur des affaires politiques lui a exposé le point de vue du gouvernement français : observer la neutralité la plus complète et n'intervenir en rien dans la crise intérieure de la Grèce.

Venizelos rappellerait le roi

On mande d'Athènes au *Daily Express* que beaucoup croient que M. Venizelos rappellera le roi Georges II en Grèce et qu'il ordonnera ensuite de nouvelles élections générales afin de tenter la réunion de tous les partis politiques et de débarrasser ceux-ci de tous les éléments extrémistes.

Les ligues militaires vont se dissoudre

Les journaux disent qu'à la suite de l'annonce de l'arrivée prochaine de M. Venizelos, les Ligues militaires ont décidé de se dissoudre.

Les officiers ont signé un protocole par lequel ils s'engagent à se consacrer entièrement à leurs devoirs militaires.

La France et la Tchéco-Slovaquie

Au milieu de janvier, M. Benès, ministre des affaires étrangères de la République tchécoslovaque, compte retourner à Paris pour signer un traité d'alliance défensive entre son pays et la France. Ce traité vient d'être négocié à Paris, où M. Benès s'était rendu pour siéger au conseil de la Société des Nations et d'où il repartit pour rentrer à Prague.

Par ce traité, la France et la Tchéco-Slovaquie marquent leur résolution de faire une politique de paix fondée sur des accords défensifs. Un article de ce traité indique que les deux nations s'opposent à la restauration des Hohenzollern.

Le Trésor britannique accuse un déficit de 58 millions de livres

Les statistiques publiées par la Trésorerie sur les recettes et les dépenses de la Grande-Bretagne, du 1er janvier au 22 décembre 1923, indiquent un déficit de 58 millions de livres.

Le prince Eric de Danemark a renoncé à ses droits à la couronne

Le correspondant des *Daily News* à Copenhague rapporte qu'à l'occasion de ses fiançailles avec miss Loïs Booth, d'Ottawa, le prince Eric de Danemark a renoncé à tous ses droits à la couronne et a fait abandon de son titre de prince de Danemark. Le roi a, néanmoins, conféré à son fils le titre de comte de Rosenberg.

L'Amérique et les Soviets

Le secrétaire d'Etat vient de faire publier la traduction d'un article des *Isvestia*, l'important journal de Moscou.

Selon M. Hughes, cet article démontre les rapports qui existent entre le gouvernement des Soviets et la Troisième Internationale et est la preuve évidente qu'un complot communiste se tramait aux Etats-Unis. Il a été soutenu par le sénateur Borah et d'autres, qu'il n'y avait pas de rapports entre le gouvernement de Moscou et la Troisième Internationale.

L'article des *Isvestia* fait appel aux rouges russes afin qu'ils aident les bolcheviks américains lorsque viendra le moment d'une révolution sociale.

La révolution au Mexique

Le consul général mexicain à New-York a reçu d'El-Paso un communiqué officiel dans lequel il est dit que les troupes fédérales contrôlent militairement toute l'étendue de la République mexicaine, sauf les positions occupées par le général Sanchez.

D'autre part, un message reçu d'Estrada annonce que le président Obregon est parti prendre le commandement des troupes fédérales sur le front de Jalisco.

Après le désastre espagnol au Maroc

Les généraux espagnols Bérenguer et Navarro seront probablement écroués dans quelques jours à la prison militaire de Madrid, où ils resteront environ trois mois, jusqu'à ce que le tribunal suprême de la guerre et de la marine les ait jugés.

Les juntes militaires ont exigé du directoire que les généraux subissent le même sort que les officiers en instance de conseil de guerre pour y répondre des fautes commises durant le désastre d'Anoual.

La situation militaire au Maroc

Le calme est général, au Maroc, sur les fronts des territoires dissidents. En dehors des soumissions isolées qui continuent à se produire l'activité des Berbères du Moyen-Atlas, qui nous sont hostiles, ne se manifeste que par de petits groupes de cavaliers dont les tentatives sont partout facilement repoussées grâce à la vigilance de nos forces en observation.

Les bœufs marocains en France

L'administration du protectorat français vient de décider que cinquante mille bœufs marocains pourraient être exportés sur la France et sur l'Algérie (dont dix mille par la frontière terrestre) d'avril à fin juin 1924.

Un attentat contre le prince régent du Japon

Un jeune homme âgé de 20 ans a tiré sur l'auto dans laquelle le prince régent se rendait à la Diète à Tokio. Les glaces de la voiture ont été brisées. Le prince est indemne.

L'or en Guinée française

A Siguiri, les indigènes auraient découvert un filon aurifère qui paraît devoir être intéressant comme rendement. Certains de ces indigènes ont pu extraire jusqu'à un kilo de pépites en un mois. Le prix d'achat sur place est de 9 francs à 9 fr 50 le gramme. Il est monté jusqu'à 11 francs. Il aurait été déjà expédié, cette année, pour une valeur de 10 millions d'or brut, sur Konakry, indépendamment de ce qui est sorti par la voie du Soudan. Les gains considérables réalisés par les indigènes ont provoqué une extension du commerce local, notamment en produits d'importation.

Le sort du « Dixmude »

Le poste de Médinine a reçu, de Ouargla, la communication suivante :

« L'annexe de In Salah télégraphie le 27 décembre que le « Dixmude » est signalé allant vers le Hoggar. Il était à environ 200 kilomètres au sud d'In Salah, à 8 heures, le 26 décembre, volant à la même hauteur que lors de son premier passage au-dessus d'In Salah. Le vent était léger et soufflait en direction nord-nord-ouest, sud-sud-est. »

On retrouve en mer le corps du Commandant

Le ministère de la marine communique la note suivante :

« L'attaché naval de France à Rome a été informé par les autorités maritimes italiennes que le corps du lieutenant de vaisseau du Plessis de Grenedan avait été trouvé par des pêcheurs, à six milles de terre, au large de Sciacca près de Girgenti.

« L'attaché naval se rend immédiatement à Sciacca. Le « Mulhouse » et trois torpilleurs se rendent également à Sciacca. Les autres bâtiments continuent leurs recherches. »

Peut-on encore espérer ?

Depuis les tristes nouvelles reçues de Sciacca, il devient de plus en plus probable que le « Dixmude » s'est perdu en mer et qu'il a été englouti.

Toutefois, il ne demeure pas impossible qu'une des nacelles ait été emportée par la tempête, que le commandant ait été jeté à la mer, tandis que le dirigeable était entraîné vers le sud Algérien.

La Légion d'honneur pour les mutilés à 100 0/0

Le *Journal Officiel* publie la loi autorisant des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur aux mutilés de 100 pour 100, déjà titulaires de la médaille militaire. Ceux qui ont été pourvus d'un grade dans l'ordre seront promus au grade supérieur.

Ces décorations seront accordées au titre militaire avec traitement. L'application de ladite loi partant du jour de sa promulgation ne donnera lieu à aucun rappel de traitement.

Une avalanche de neige fait 9 victimes

Entre Beaufort et Roseland, près de Chambéry, une avalanche a emporté un chalet dans lequel se trouvaient onze personnes. Neuf ont été tuées.

Chambre des Députés

Séances du 27 décembre 1923

MATIN

La Chambre discute le projet de loi retour du Sénat, tendant à limiter les prix des baux à loyer. M. Raynaldi, rapporteur, demande à la Chambre de voter le projet tel qu'il a été voté par le Sénat : limitation dans le département de la Seine, à une moyenne de 80 à 85, la majoration des loyers d'avant-guerre pour les immeubles ordinaires, et de 85 à 90 pour les immeubles à confort moderne ; fonctionnement de commissions paritaires dans les départements, pour déterminer les majorations.

L'article 1er du projet est voté. M. Levasseur demande qu'on rétablisse l'affichage des locaux vacants, voté déjà par la Chambre. Cet amendement est repoussé et l'article 2 est voté. Les articles 3, 4, 5 et l'ensemble du projet sont votés.

SOIR

La Chambre discute le projet de loi, retour du Sénat, portant autorisation de percevoir les impôts en 1924 et ouverture de crédits sur l'exercice 1924, en vue du relèvement des indemnites pour charges de famille et des indemnités de résidence.

M. Bokanowski, rapporteur, donne lecture du projet qui est adopté.

La Chambre discute, en deuxième délibération, la proposition de loi relative à la fixation du nombre des députés.

L'article unique du projet est ainsi conçu : « Chaque département élit autant de députés qu'il y a de fois 75.000 habitants de nationalité française. Toute fraction supplémentaire donne droit à un député de plus. Chaque département élit au moins 3 députés. » Par 380 voix contre 191, le projet est adopté. Le nombre des députés est ramené de 626 à 577.

La Chambre discute la proposition de loi relative au sectionnement électoral des départements. Le projet est ainsi conçu : « Le département, exception faite pour le département de la Seine, forme une seule circonscription. » M. Bracke demande que le département de la Seine ne forme qu'une seule circonscription. M. Klotz demande le renvoi des amendements à la commission. Par 283 voix contre 239, le renvoi est prononcé.

A l'unanimité, la Chambre adresse son salut aux membres de l'équipage du « Dixmude » et à leurs familles.

⁂

Séances de vendredi 28 décembre.

MATIN

La Chambre vote successivement :

1° Un projet relatif à l'organisation des Chambres d'Agriculture ;

2° Un projet réglementant la location des locaux en meublé ;

3° Un projet relevant le prix des baux à longue durée.

SOIR

On reprend la discussion des interpellations sur la politique extérieure.

M. Reynaud recherche quels chemins s'offrent à nous maintenant que la résistance passive est finie dans la Ruhr. Il demande au gouvernement de négocier efficacement avec l'Allemagne.

Après une intervention de M. Herriot, qui déclare que, s'il ne fût pas favorable à l'occupation, il ne convient pas aujourd'hui de l'évacuer, la Chambre s'ajourne au 8 janvier.

Sénat

Séance du 27 décembre 1923

Le Sénat adopte divers projets relatifs à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables ; à l'assistance aux familles nombreuses. Puis il vote le projet voté par la Chambre, relatif au relèvement des indemnités aux fonctionnaires.

Le Sénat adopte le projet relatif à la Banque coopérative des sociétés ouvrières de production.

⁂

Séance de vendredi 28 décembre

Une motion d'hommage à l'équipage du « Dixmude » est votée à l'unanimité.

Divers projets sont votés, puis le Sénat s'ajourne au 8 janvier.

CHRONIQUE LOCALE

Nos Ateliers étant fermés le 1er janvier, le « JOURNAL DU LOT » ne paraîtra pas mardi prochain.

Une lettre de M. Malvy

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur Darolle, co-directeur du *Journal du Lot*.

Monsieur,

Je n'ai pas l'habitude de répondre aux attaques de presse. Aujourd'hui, je ferai, pour vous, une exception. Votre article en vaut la peine.

A vrai dire, j'attendais de vous, où plutôt du *Journal du Lot*, un peu de courtoisie.

Il vous plaît de faire chorus avec les feuilles de droite, et d'employer comme elles, l'insinuation blessante et le mot perfide.

Vous en avez, certes, le droit ; mais il est bon, dans ce cas, que les républicains sachent, que le droit que vous n'avez pas, c'est de parler en leur nom.

Ainsi, parce que j'ai laissé passer, sans les démentir, des bruits tendancieux, des notes inspirées, sans nul doute, par certains de ceux qui ont intérêt à diviser le parti républicain, vous faites appel aux gros mots ; vous dévoilez « le marchandage », vous dénoncez « le chantage ».

S'il y a chantage, Monsieur, c'est dans votre article qu'il se trouve.

Ai-je fait un acte quelconque de candidat aux élections sénatoriales ?

Connaissez-vous un fait, un seul, qui permette à quelqu'un de dire que j'ai posé ou laissé poser ma candidature, ou même que j'ai eu l'intention de la poser ?

N'ai-je pas au contraire, affirmé, publiquement, chaque dimanche, dans tous mes discours, que ma volonté était d'en appeler de cette parodie de justice inaugurée par des juges politiques, au seul juge souverain dans une démocratie, le peuple ?

Où avez-vous trouvé la trace d'une pression, d'une tractation ?

Des relations d'amitié et de mutuelle confiance me lient aux sénateurs du Lot.

Nous avons le commun désir, la commune volonté de réaliser l'union et d'assurer le succès du parti républicain aux élections sénatoriales et législatives. Cela suffit. Mais c'est peut-être bien là ce qui vous gêne et ce qui a inspiré votre article.

Et vous en profitez, naturellement, pour attaquer ma politique, en la défigurant.

Je vous répondrai, l'heure venue. Et si le *Journal du Lot* le désire, nous confronterons nos doctrines, nous évoquerons même nos souvenirs. Et vous me reconnaîtrez peut-être alors un mérite. Monsieur, c'est la fidélité à mes idées.

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

L.-J. MALVY.

⁂

MISE AU POINT

M. Malvy ne sera pas candidat aux élections sénatoriales.

Nous prenons acte de cette déclaration.

Quant à la note donnée aux journaux par une *Agence de presse*, comment s'explique-t-elle ?

Chacun admettra que *l'initiative*, prise par ladite Agence, est pour le moins franchement regrettable.

Quoi qu'il en soit, notre article a eu pour heureux effet d'éclaircir les conditions du scrutin du 6 janvier.

⁂

Y a-t-il lieu maintenant de s'attarder aux « considérations » diverses de M. Malvy ?

Non, évidemment !

Négligeons les termes désobligeants.

M. Malvy classe le *Journal du Lot* parmi les « feuilles de droite ».

Une affirmation ne suffit pas à créer une réalité.

M. Malvy nous rangeait-il parmi les « feuilles de droite » quand, après l'arrêt de la Haute-Cour ou la publication de *Mon Crime*, nous écrivions, ici, ce qui est encore notre conviction, que M. Malvy n'avait certainement pas *trahi* son pays ?

A son actif, on peut formuler d'autres griefs ; mais celui de la trahison, nous l'avons toujours repoussé et nous avons écrit que nous nous refusions à y croire.

Est-ce là la position d'une « feuille de droite » ?

Est-ce également la position d'une « feuille de droite » que d'inviter, comme nous l'avons fait, les délégués sénatoriaux à voter pour MM. de Monzie, Loubet et Fontanille, inscrits à la *Gauche démocratique* ?

⁂

M. Malvy ajoute qu'il veut « assurer le succès du parti républicain ».

Cette volonté est également la nôtre.

Il s'agit pourtant de s'entendre.

M. Malvy estime que, pour assurer ce succès, les républicains doivent s'allier avec les révolutionnaires, y compris les communistes.

Nous pensons, nous, qu'un succès acquis dans ces conditions, constituerait une calamité pour la France et pour la République elle-même.

La République que nous entendons servir et voulons voir triompher, est une république qui ait éminemment le souci de l'intérêt français, et non une république plus ou moins sacrifiée à l'Allemagne.

La République que nous aimons, c'est une République de liberté, et non une République de lutte, de dictature, de violences et de haine.

Entre les deux conceptions, la distance est considérable.

M. Malvy peut-il nous rendre responsable du choix qu'il a fait lui-même ?

Dans tous les cas, ce que M. Malvy ne peut pas, c'est nous accuser de le calomnier, quand nous constatons ce choix, qui le conduit à faire alliance avec les partis révolutionnaires de toutes nuances.

M. DAROLLE.

1924 !

Une année de plus qui disparaît, une année de moins à vivre ! 1923 n'est plus et cède la place à 1924 !

Le bilan de 1923, dans son ensemble, n'est pas considérable, mais il faut bien convenir que quelque chose a été fait, obtenu, au moins en ces derniers temps.

Quoi qu'on en dise, la politique extérieure du président du Conseil n'a pas été, vis-à-vis de l'Allemagne, sans résultat appréciable.

De plus, parmi les nombreux projets discutés, il faut bien citer la réforme des pensions, des retraites et le projet relatif aux économies à réaliser.

Ah ! il y a aussi la loi contre la hausse des loyers, la loi électorale, les mesures contre la vie chère : de cela, ne parlons pas : le pays n'a pas à s'en louer.

C'est du fiasco, au même titre que la fameuse promesse de « faire rendre gorge aux profiteurs » et de diminuer les impôts.

A vrai dire, 1923 laisse à 1924 le soin de réaliser le vaste programme de réformes que réclame le pays.

L'année 1924 arrive souriante, pleine de promesses. Méfions-nous de son sourire ! Car c'est elle qui va présider aux élections sénatoriales dans 8 jours et aux élections législatives, dans 4 mois. Elle ne saurait donc se montrer revêche, rébarbative envers les électeurs qui comptent bien que de ces élections va sortir une liste compacte d'éminents législateurs par qui, tous les grands problèmes nationaux et sociaux seront résolus.

Il n'y a qu'à entendre les déclarations qui sont faites de-ci, de-là, à travers le pays par tous les candidats à la timbale.

Ils sont, certainement, tous sincères dans leurs promesses, même dans leur surenchère ; tous ont foi en leur compétence et leur bonne volonté, pour faire mieux que ceux qu'ils remplaceront.

Il est donc naturel que, pour tout le monde, 1924 soit l'année prometteuse de bonheur réel, et apporte enfin, cette justice fiscale sans laquelle la vie des contribuables sera toujours empoisonnée.

On doit, dès lors, faire confiance à la nouvelle année, et si d'aucuns s'y refusent, parce que, blasés, ils savent ce que valent les promesses électorales, eh bien, tant pis pour eux. C'est si bon, si doux, que de savoir se bercer d'illusions !

Et puis, si 1924 ne tient pas ses promesses, la désillusion sera moins grande pour nous, pauvres électeurs, — nous sommes habitués aux désillusions — que pour ceux qui, au seuil de cette année, rêvant d'une belle écharpe à ceindre, ne trouveront qu'une belle veste à endosser.

1924, année prometteuse, salut à toi !

LOUIS BONNET.

Préfecture du Lot

Il n'y aura pas de réceptions à la Préfecture à l'occasion du 1er janvier 1924.

Compatriote

Notre compatriote M. Paul Vayssié, ancien élève du lycée Gambetta, rédacteur principal de 1re classe à la direction générale de l'Enregistrement, est nommé sous-chef de 3e classe à la dite direction.

Nos félicitations.

Société d'agriculture du Lot

Les lauréats du Concours-foire aux vins qui a eu lieu les 15 et 16 décembre à Cahors, pourront retirer leurs Médailles et leurs primes en argent ainsi que leurs bouteilles à partir du 3 Janvier 1924, jour de foire, à la Maison de l'Agriculture, Ancien Evêché, Cahors.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1924, en vue de permettre d'accorder des indemnités de charges de famille et de résidence aux fonctionnaires, nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Loubet et Fontanille.

M. de Monzie absent par congé.

Le Sénat a adopté par 243 voix contre 3.

Votes de nos Députés

Sur l'amendement de M. Roquette tendant au maintien du nombre des députés (626), nos députés ont voté :

Pour : MM. Delport, Delmas.

Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a repoussé par 326 voix contre 174.

⁂

Sur la demande de seconde délibération de la proposition de loi concernant la réduction du nombre des députés, nos députés ont voté : *Pour.*

La Chambre a adopté par 299 voix contre 225.

Subventions

A la suite de démarches faites auprès du ministre de l'Agriculture, de concert avec ses collègues du Parlement, M. Delmas vient de recevoir la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur les demandes de subventions présentées par divers groupes de propriétaires de diverses communes du département du Lot, pour l'exécution de divers projets de construction.

Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer aux propriétaires intéressés, une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, soit :

1° Larnagol, chemin de Seuzac à Drulhes : 10.000 francs.

2° Le Bourg, chemin Mas de Nassy au Quatre Chemins : 8.666 francs;

3° Le Bourg, chemin rural de Diège : 10.666 francs ;

4° Aynac, chemin de Mejelasserre à Tremenouse: 17.833 francs.

5° Labastide-du-Vert, chemin de Pestigailles au Champ de Lafont : 14.000 francs;

6° Laroque-Toirac, chemin rural de la voie ferrée au Lot : 4.166 francs ;

7° Cardaillac, l'abreuvoir-lavoir du Cautou : 1.900 francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le ministre de l'Agriculture,
Signé : CHERON.

UN GESTE !...

La Chambre vient de donner l'exemple des économies : elle s'est amputée de 49 de ses membres qui coûtaient chacun 27.000 francs.

C'est une économie de 1.323.000 francs. Elle n'est pas à dédaigner.

Que le Sénat procède, à son tour, à une amputation identique, et ce sera plus de 2 millions et demi que le Budget récupèrera.

Par ces temps où la diminution du nombre des fonctionnaires est demandée, et s'impose, la Chambre a donné un exemple de désintéressement qui ne manquera pas d'être suivi.

Un million économisé par-ci, un million par-là, prélevés dans toutes les administrations, finiraient par former un total coquet de millions d'économies.

L'année finit bien: elle a tenu à laisser un bon souvenir aux contribuables, et il n'y a qu'à souhaiter que le geste fait par les membres de cette Chambre soit compris par ceux de la Chambre de mai prochain.

Evidemment, ce geste n'a pas coûté beaucoup à faire aux députés ; ils n'ont pas rogné leurs 27.000 francs, ils ont sacrifié 49 collègues.

Ceux-là doivent trouver le geste trop large, trop brutal.

Bah ! On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, dit le proverbe.

Dans tous les cas, la suppression de 49 députés ne touche pas le Lot. Il avait, il gardera 3 députés : et ce n'est pas par faveur, puisque la loi indique hautement que « chaque département élit au moins 3 députés ». On ne pouvait lui en donner, ni plus ni moins.

Et puis, est-ce que la fortune d'un département dépend du nombre de députés ?

A notre avis, Cahors aurait plus besoin de quelques ressources, de quelques débouchés intéressants pour son commerce. Sa caserne, notamment, occupée par un régiment au complet, aurait mieux fait son affaire qu'un parlementaire de plus ou de moins.

Mais la loi est la loi, il n'y a qu'à s'incliner.

Quoi qu'il en soit, il faut souhaiter l'exemple venant d'en haut, que le régime des économies inauguré jeudi ne sera pas sans lendemain !

LOUIS BONNET

Anciens du 207e

Les combattants du 207e R. I. se sont réunis pour leur premier banquet le 23 décembre chez M. Rigaudie, buffet de la gare, où un menu de choix leur a été servi.

De nombreux camarades avaient répondu à l'invitation qui leur fut adressée par la voie de la presse.

Au dessert le Commandant Dussaut, dans une courte allocution, tint à rendre hommage aux camarades morts au champ d'honneur, à toutes les victimes de la guerre et en particulier aux veuves, orphelins et ascendants. Il fit remarquer le rôle important joué par le 207e durant toute la campagne jusqu'à sa dissolution, condamnant ainsi un certain nombre d'injustes appréciations portées sur la conduite au feu des troupes originaires du Midi.

M. Delmas, mutilé de guerre, prenant à son tour la parole, se défendit d'être venu à cette réunion en qualité de Député. Parti à la mobilisation avec le 207e et y étant resté jusqu'à sa dissolution, en termes émus, il fit ressortir combien il était fier d'avoir fait la guerre avec ce brave régiment et combien il était heureux de se retrouver avec ses anciens camarades. Enfin il fit part de toute sa sollicitude pour toutes les victimes de la guerre.

L'idée d'une Association ayant ensuite été suggérée par quelques camarades, elle fut, à l'unanimité, acceptée avec l'espoir de réunions annuelles auxquelles sont instamment conviés tous les camarades du 207e.

Comme conséquence de ces dispositions, un bureau constitué à Cahors avec un vice-Président pris dans chacune des localités : Figeac, Gourdon, Souillac, et St-Céré, donnera les lignes directives des réunions ultérieures et de l'organisation de l'Association.

M. Clément Grancourt, qui fut invité au banquet au titre de Président de la Confédération Générale des Mutilés du Lot, fit, aux camarades du 207e, le plaisir de répondre à leur appel ce dont il fut sincèrement remercié.

Pour marquer l'esprit de solidarité qui anime les anciens de ce régiment, sur la proposition de l'un deux une quête fut faite en faveur d'une victime de la guerre dont la situation est particulièrement digne d'intérêt

Mairie de Cahors

Service de la Police

Un poste d'agent de police est vacant.

Les Candidats éventuels sont invités à faire parvenir leur demande à M. le Maire dans le plus bref délai.

Tous renseignements utiles leur seront fournis soit par le Secrétaire général de la Mairie, soit par le Commissaire de Police.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de la Ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville, le Lundi 31 décembre courant, à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour

Budget primitif de la ville et du Lycée de Jeunes Filles (Internat).

Demandes de subvention.

Renouvellement du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne.

Affaires diverses.

Rapports des Commissions.

Accidents du travail

Un apprenti du dépôt de la Compagnie du P.-O., Lucien Vergne, 17 ans, demeurant rue des Capucins, était occupé à décharger d'une brouette la crosse H. P. de la machine 609, afin de percer des trous de vis de couvercle graisseur, lorsque le poids fit basculer la brouette et la crosse, qui lui tombèrent sur le pied gauche, lui faisant une plaie contuse au gros orteil.

Cette blessure nécessitera une incapacité de travail de huit jours.

— Pendant qu'il était occupé à son travail, le jeune Jean Valet, 16 ans, demeurant 1, rue Degroin, tourneur aux ateliers de la M. E. S. A., situés rue de l'Abattoir, eut l'index gauche pris par un copeau métallique qui lui fit une coupure pouvant entraîner une incapacité de travail de douze jours environ.

Réunion communiste

Jeudi soir a eu lieu, au Palais des Fêtes, une réunion organisée par le parti communiste.

Deux cent cinquante personnes assistèrent à cette manifestation.

M. Dujardin, de Périgueux, délégué à la propagande, fit le procès de l'occupation de la Ruhr.

Puis, M. Jean Renaud, député du Lot-et-Garonne, parla de politique intérieure, condamnant spécialement notre système fiscal, fondé sur le respect de la propriété. Il termina en conseillant aux électeurs de voter exclusivement pour des candidats communistes, mettant dans le même sac : bloc national, bloc des gauches et les socialistes eux-mêmes !.....

La réunion se déroula dans le plus grand calme.

Réunion

On nous prie de rappeler que les marchands et forains de Cahors et de la région sont invités à assister à la réunion qui aura lieu à Cahors, mardi soir, à 9 heures.

En appel

Le jeune Malique a interjeté appel au jugement du tribunal correctionnel de Cahors, le condamnant à 3 mois de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour.

Importation des moutons du Maroc

Les agriculteurs désireux de procéder à des essais d'élevage de moutons importés du Maroc, sont priés de s'adresser, avant le 15 janvier prochain, soit à M. le Directeur des Services Agricoles du Lot, soit à M. le Directeur départemental des Services Vétérinaires, Préfecture du Lot, qui leur fournira tous les renseignements nécessaires et transmettra les demandes à l'Office du Maroc, de Bordeaux.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de jeudi 27 décembre, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

COUPS ET BLESSURES

50 fr. d'amende avec sursis, sont infligés au jeune Jean R., demeurant à Cahors, actuellement soldat aux Armées du Rhin, poursuivi pour coups et blessures.

COUPS RÉCIPROQUES

Un oncle Oscar L., âgé de 50 ans, cultivateur à Luzech, et son neveu, François B., âgé de 47 ans, également de Luzech, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques.

Le tribunal inflige 16 fr. d'amende à l'oncle et relaxe le neveu.

COUPS ET BRIS DE CLÔTURE

Le nommé Aouina Ben Mohamed est poursuivi pour les faits que nous avons relatés dans notre précédent numéro : coups et blessures et bris de clôture. Coût : 8 jours de prison.

EN DÉLIBÉRÉ

Le tribunal a mis en délibéré deux affaires relatives :

L'une à une suppression de bornes, concernant Mme M. de Castelnau ;

L'autre à des coups et blessures échangés par deux habitants de Soturac.

La crue du Lot

Par suite des pluies, des bourrasques qui ne cessent de tomber sur notre région, depuis plusieurs jours, les eaux du Lot ont considérablement grossi.

Les champs riverains sont inondés et dans la traversée de Cahors, les eaux recouvrent le chemin de halage.

Aujourd'hui, samedi, la pluie a fait place à un beau soleil : le froid est vif. Serait-ce le retour du beau temps ? Ce serait à désirer.

L'acquittement de Germaine Berthon

Réflexions d'un Juré

Air : *Le Pendu.*

I

La Berthon passe en Cour d'Assise
Pour un crime très avéré.
Pas de lâchetés indécises :
Faisons bon devoir de Juré !
Pour les criminels anarchistes
Soyons sans pitié, sans remords.
Tant pis si je suis sur leurs listes,
Je vais faire voter la mort. } *Bis.*

II

La mort : Brr... à ce nom sinistre
Je sens froid dans le bas du dos.
Si Cachin devenait ministre
Que prendraient nos pauvres vieux os.
Ne marchons pas à l'aveuglette,
Pas de nerfs, pas d'emballement,
Les travaux forcés à perpette
La puniront suffisamment. } *Bis.*

III

Le bagne où l'on meurt à la tâche
Est terrible à ce que l'on dit.
Il n'est bon que pour les apaches,
Pour les coquins, pour les bandits.
Mais pour une si faible femme
Il est mortel chaque saison.
Condamnons, mon Dieu, cette dame
A quelques longs mois de prison. } *Bis.*

IV

Pour cette fine terroriste
La prison est un laid séjour,
On y voit des récidivistes
Et l'écume de nos faubourgs.
Tout bien pesé, je me demande
S'il ne me serait pas plus franc
De lui infliger une amende
De quelques centaines de francs. } *Bis.*

V

Je sais bien que l'on va nous dire :
— Il y a eu assassinat,
Un mort, du sang, toute la lyre,
Préméditation, attentat. —
Le revolver et ses six balles,
Une fichaise en vérité,
Cette Berthon n'est pas banale,
Sagement, je dois l'acquitter. } *Bis.*

Armand LAGASPIE.

La Grappe du Quercy

Lundi soir 24 courant, vers sept heures 1/2, à la porte du restaurant Gillet situé à la Porte Maillot, une foule inusitée se précipitait vers l'intérieur avec de joyeux éclats de voix et des expressions telles que : Couci onas; — Ses aqui. — Souin couten de vous bayre, etc. Renseignements pris, c'était la « Grappe du Quercy » qui donnait à ses adhérents son banquet annuel, elle ne pouvait mieux choisir le lieu, car les Grappistes ont été superbement traités par cette maison dont la réputation n'est plus à faire.

A la table d'honneur autour du Président M. Rougier, on remarquait MM. Vialle et Laborie, Président actuel et honoraire, de Lacam des Cadets, Oubery des Figeacois, Auricoste du Garrit, Bescol, Labrunie, Landes. Dans la salle, parmi les 150 convives, citons au hasard les familles Fallières, Bouyjou et Andral de St-Germain, Villard de Labastide-Murat, Aussel de Lamothe-Fénelon, Henry, Ramet, de Lansac, Bouygue de Salviac, Veysier de Gignac, etc.

Au champagne, l'heure des toasts, M. Vialle remercia les amicales lotoises, adressa le salut de tous à M. Rougier, ce Gourdonnais frisant la soixantaine, réclamant sa place d'officier combattant, et gagnant la Légion d'honneur devant l'ennemi, il avertit les déracinés du remède trouvé pour pallier à l'exode des campagnes vers les villes, « un vœu demandant le vote d'une loi » qui contraindrait les fils de propriétaires quittant sans nécessité leur patrimoine à en faire l'abandon au profit de l'Etat ; cela s'appellerait la Liberté et Jacques Bonhomme aurait fait 1789. Il est vrai que dans trois siècles, le successeur de M. Chéron pourrait signer une longue promotion du mérite agricole. M. de Lacam, vice-président des Cadets, apporta à la Grappe le salut des sociétés quercynoises à cette fête.

M. Rougier, dans une allocution toute cordiale, rappela les souvenirs qu'il garde de son vieux Gourdon, où vit encore son vieux père, fit appel aux sentiments généreux de tous les Lotois, pour qu'ils soient toujours prêts à se donner un mutuel appui, ajoutant que, pour sa part dans l'avenir, comme dans le présent, il s'efforcera que sa porte soit toujours ouverte à ceux qui croiraient devoir faire appel à lui.

Des applaudissements unanimes et nourris répondirent à cette péroraison.

L'ère des discours étant close, ce fut le bal qui commença, et plus de trois cents couples s'en donnèrent à cœur joie jusqu'à six heures du matin, puis prirent rendez-vous pour la fête mensuelle de fin janvier prochain.

Tous nos compliments aux organisateurs de cette fête, si brillamment réussie.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 22 au 29 décembre 1923

Naissances

Blanchou Georgette, rue Président-Wilson.
Denoux M.-Jeanne, rue des Capucins, 2.
Fraysse Gabriel, rue Président-Wilson.
Delmas Henri, rue Président-Wilson.

Publication de mariage

Vaysse Paul, employé des chemins de fer à Cahors, et Cagnac Jeanne, s. p., à Cahors.

Mariage

Rougier Henri, lieutenant au 41e R. T. C., et Gagnayre Hélène, s. p., à Cahors.

Décès

Fraysse Louise, s. p., 72 ans, rue Président-Wilson.
Bris Jean, propriétaire, 72 ans, 6, rue de la Banque.
Julien Louis, peintre, 61 ans, rue Président-Wilson.
Besse Jeanne, s. p., 86 ans, rue St-Géry, 4.
Audubert Jean, cordonnier, 85 ans, rue Mascoutou, 5.
Lassus Petit-Jean, résinier, 44 ans, rue Président-Wilson.

Chronique des Théâtres

THEATRE DE CAHORS

(Tournées Ch. Baret)

LE TRAITE D'AUTEUIL

Le *Traité d'Auteuil*, une des plus amusantes comédies de Louis Verneuil, sera donné prochainement par les Tournées Ch. Baret.

Ce sera une soirée de rire, comme fut celle des *Vignes du Seigneur*, de rire et de fine comédie.

⁂

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 29, DIMANCHE 30 Décembre
(Matinée et Soirée)

PROGRAMME HORS SÉRIE

Une Œuvre d'Art

Interprétée par l'exquise vedette française

Gina Palerme

« MARGOT »

d'après Alfred de Musset

« Une gamine à la fois amusante et mélancolique, paysanne assez instruite, sachant compter, mettant l'orthographe et chantant juste. »

Telle apparaît **MARGOT** dans la nouvelle d'Alfred de Musset.

Amour et Loterie, *comique* (2 parties).
Un coup de tête, *comédie* (3 parties).
Actualité.

ORCHESTRE

⁂

C'est **LUNDI 31 Décembre,** que la *Tournée des Grands Films Artistiques* présentera pour 3 Séances seulement au **Palais des Fêtes** le plus grand film de la saison : **« LE SIXIÈME COMMANDEMENT. »**

Vision hallucinante et fantastique, prodigieuse mise en scène, un roman attachant et passionnant qui unit l'histoire biblique de Sodome et de Gomorrhe et le monde moderne des potentats de la finance, tout fait de ce film l'œuvre la plus puissante, la plus frémissante qu'il nous ait été donné de voir depuis longtemps.

Tout Cahors voudra voir cette production où l'art cinématographique a été poussé jusqu'à son plus haut point.

La location est ouverte

AU PROGRAMME

Histoire de sac et de corde, *comique.*
Actualité.

ORCHESTRE

⁂

ROYAL-CINÉMA

La Direction toujours soucieuse de satisfaire sa nombreuse et toujours croissante clientèle offre pour cette semaine et pour les jours de fêtes un spectacle de tout premier ordre :

SAMEDI (soirée), DIMANCHE (matinée et soirée). — *Pathé-Journal* ; **« LA FOLIE DU DOUTE »,** avec **Jean Dax,** Babry Christian, **Arquillère,** etc.. ; **Rouletabille chez les Bohémiens** (7e épisode); **Au Voleur** (comique) et le chansonnier fantaisiste **JEHAN DE KERDOR.**

LUNDI (soirée), MARDI (matinée, soirée). — Changement complet de programme et de répertoire : le beau drame breton **« L'OCÉAN »** avec merveilleux complément de programme.

A chaque séance le chansonnier **Jehan de Kerdor** dans toutes les chansons à succès.

Belles soirées en perspective.
Louez vos places c'est prudent.
Prix habituel des places.

(Reg. Com., Cahors, 2471)

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

CHAMPIONNAT DES PYRENEES

DIMANCHE 30 DÉCEMBRE, A 2 H. 30,

AU STADE LUCIEN DESPRATS, A CAHORS

U. S. MONTREJEAU 1re *équipe*
contre
AVIRON CADURCIEN 1re.

Le mauvais temps a eu, ainsi que le poids de l'équipe Graulhétoise raison de notre première équipe.

Elle n'est en aucune façon découragée.

Le Comité et l'A. C. tout entier continuent leur confiance aux 15 athlètes qui ont soutenu vaillamment le choc puissant d'adversaires très lourds et ont résisté à leurs attaques, au temps diluvien, à un terrain qui ressemblait plutôt à un marécage qu'à toute autre chose.

Dimanche 30 décembre, une occasion unique permet à notre équipe une bonne place dans la poule de 5.

Nous sommes tous à l'Aviron prêts à l'encourager.

Mais il est indispensable qu'en occasions semblables, le public s'intéresse à fond à nos rencontres et affronte même le mauvais temps pour apporter à ces 15 jeunes hommes qui défendent nos couleurs et le sport cadurcien, ses marques de sympathie et ses bravos.

Les indifférents ne le sont que parce qu'ils ne veulent pas assister à deux ou trois matches. S'ils essayaient, ils seraient conquis, et n'hésiteraient pas à fréquenter assidûment le stade ; ils puiseraient dans les phases parfois angoissantes de la partie, des émotions saines et profondes qui valent celles du film ou des cartes.

Le succès de Graulhet est dû en grosse partie à la foule de « supporters » qui étaient présents à la rencontre.

Nous demandons aux Cadurciens d'imiter cet exemple.

Nous supplions les *Cadurciennes* d'apporter elles aussi leurs applaudissements à notre première équipe.

« Mon cher, si tu savais comme l'on marche mieux
« Sous la pistolétade excitante des yeux. »

Tous au stade demain pour que l'*Aviron Cadurcien* enregistre une belle victoire de plus.

Après le repas, un petit verre de

Franciscaine

Flatte délicieusement le palais
et assure une bonne digestion

Etrennes utiles pour Dames & Messieurs

Grand choix de sacs pour Dames, portebillets, porte-monnaie, poudrier, onglier, brosserie; rasoir Gillette, repasseur, nécessaire à barbe avec glace, blaireaux, rasoirs pour Messieurs.

Brûle-parfums avec pastilles odorantes, parure de peignes en véritable Tolède.

Grand choix de postiches, nattes et chignons modernes.

Voir nos vitrines et les prix, c'est gagner du temps et de l'argent.

Toutes les marques de teintures et lotions contre la chute des cheveux et produits de beauté.

POPOVITCH, *Coiffeur pour Dames,* 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

CABLE EXTRA 6 FILS

« Astre d'Or » — D. A. é

Le meilleur câblé pour la couture à la machine

Chaque bobine contient un bon prime pour le Concours des *100.000 primes.*

Le programme du concours peut être envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Ecrire : **Maison D. A. é,** 38, boulevard Carnot, LILLE.

A PROFITER VÉRITABLE

Rasoir Gillette

AVEC 3 LAMES

11 fr. 50

POPOVITCH, Coiffeur pour Dames

4, rue Maréchal-Foch, 4, CAHORS

⁂

A tout Acheteur d'un paquet de 12 lames **Gillette** ou d'un rasoir, il sera remis *un bon gratis* de remise à neuf de 12 lames.

(Reg. Comm., Cahors, n° 446)

Autobus Départementaux

Le service de la ligne d'autobus n° 1 bis, de Labastide-Murat à St-Projet, commencera à fonctionner le 1er janvier 1924 au matin.

Départ de Labastide-Murat...	7 h. 30.
Passage à Montfaucon.....	7 h. 40.
Arrivée à St-Projet.....	8 h. 10.
Départ de St-Projet.....	16 h. 40.
Passage à Montfaucon.....	17 h. 10.
Arrivée à Labastide Murat...	17 h. 30.

La correspondance est établie à St Projet avec l'autobus de Souillac à Gourdon, le matin et le soir.

A partir de la même date, l'itinéraire de l'autobus de Labastide à Gramat, tant à l'aller qu'au retour, sera le suivant : Labastide, Goudou, Embranchement Carlucet, le Bastit et Gramat.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Grande Soirée Récréative donnée par la Société Sportive : l'*Avenir Cazalais,* le 1er janvier 1924, dans la salle des Fêtes de la Mairie.

Voici le programme :

Bureau : 19 h. ; Rideau : 19 h. 30.

Première Partie

1. *A la Visite.* — Scène militaire : A. Vaquié, U. Soussirat ; 2. Pour payer son terme, monologue : R. Cassagnac ; 3. Au clair de la lune, chant : G. Auricoste ; 4. Comme Alexis ! chansonnette : F. Verny ; 5. La maison hospitalière, chansonnette : F. Soussirat ; 6. *En Justice de Paix,* Vaudeville en 1 acte : R. Valette ; M. Rey ; R. Robert ; E. Lafon.

Deuxième partie

1. Le Chapeau claque, monologue : Richard ; 2. La petite dame du métro, chansonnette : F. Verny ; 3. Le vieil hôtel, monologue : P. Auricoste ; 4. Sérénata, Le chant du berger (Mireille) : G. Auricoste ; 5. Le médecin épatant, chansonnette : F. Soussirat ; 6. *Les deux Réservistes,* comédie en 1 acte : P. Auricoste ; G. Delsol ; R. Salgues ; G. Pébérel ; G. Maradènes.

Prix des places : Premières (chaises), 2 fr. 50 ; secondes, 1 fr. 50.

Luzech

Un petit conseil municipal qui ne connaît pas les grands hommes. — Les fêtes du jubilé littéraire de M. Paul Bourget, dont la vie est l'honneur des lettres françaises, sont une occasion pour inspirer quelques réflexions sur le goût de la littérature en ce XXe siècle.

Certes chaque époque étudiée de près semble bien, si l'on veut, être un temps de décadence, aussi n'a-t-on pas manqué de dire de la nôtre qu'elle avait perdu le goût des belles-lettres. Nous croyons que ce n'est là qu'un bruit malveillant répandu par des Alceste, ou bien !.... par quelques illettrés presqu'aussi nombreux, hélas ! en ce temps d'instruction obligatoire qu'aux siècles d'obscurantisme.... Nous n'en voulons pour preuve que l'émotion causée en France par la perte d'un Loti ou d'un Barrès, et les manifestations signalées plus haut.

Malheureusement l'opinion du Conseil municipal de Luzech qui, d'ordinaire, fait autorité en la matière, vient cette fois se mettre en travers de cette vérité et comme les légendes se créent facilement, pour rendre hommage à la vérité on n'en doit point laisser s'accréditer une qui puiserait sa force même dans la haute compétence de l'assemblée communale de Luzech.

En effet, c'est au moment où le Conseil général inscrit au budget départemental « un crédit de 2 000 francs pour encourager « les lettres, les sciences et arts dans le « Lot » que le Conseil municipal de Luzech refuse tout subside au Comité chargé de l'érection d'un monument à la mémoire de son illustre compatriote Lefranc de Pompignan parce que, *disent certains de ses membres, « ils ne connaissent pas cet homme ».*

Devant ce geste stupéfiant on se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu amener cette minute de défaillance au sein d'une si docte assemblée. D'aucuns disent que c'est pour obéir au souci de mesquines querelles, d'autres que le cerveau des opposants est exclusivement hanté par la question des chemins ruraux ; mais où donc ces messieurs croient-ils que ces chemins les conduiront ?

De Caix.

Floressas

Foire des Rois. — Nous rappelons que la grande foire des Rois aura lieu le lundi 7 janvier; des primes seront distribuées : 5 fr. par tête de bœuf et 1 fr. par tête de mouton.

Puy-l'Evêque

Le prochain concert sera donné avec le concours d'artistes en renom et d'un orchestre local.

1er janvier 1924 :

Bal public et gratuit avec le concours de l'orchestre local.

Union Sportive. — Pour la première fois, en un match de foot-ball association, notre Société sportive a reçu, sur son terrain le jour de Noël, un adversaire plus entraîné et plus ancien dans le jeu : le S. C. catussien.

Malgré la supériorité de poids, le manque de connaissance du jeu de nos jeunes joueurs qui se rappellent beaucoup trop encore le rugby, Catus a été battu par 2 buts à zéro.

Durant les 90 minutes, c'est Puy-l'Evêque qui a dominé, moins athlétique c'est vrai que Catus, mais toujours mieux en souffle. Aussi, pouvons-nous déjà prédire, sans crainte de nous tromper, qu'avec de l'entraînement, de la cohésion et de la pratique, notre nouvelle équipe peut prétendre à une place prépondérante dans la région.

Dimanche prochain, elle recevra sur son terrain du Château-du-Bar l'Union Sportive de Mauroux. Espérons que, d'ici là, le temps redeviendra plus favorable et que le public pourra mieux à son aise profiter de cette bonne distraction.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Banquet annuel de la Société la Fraternelle de l'Orphéon de Figeac. — La Société la *Fraternelle,* de l'Orphéon de Figeac a offert, mardi dernier, à tous ses membres participants et honoraires, son banquet annuel, dans la grande salle de l'Hôtel Hirondelle, rue d'Anjou.

Cent trente convives prirent part à ce banquet fraternel, composé d'un menu savoureux et arrosé de vins vieux.

Des allocutions élogieuses furent adressées au président et au directeur de la Société et c'est sur des chansons patriotiques qu'on se sépara pour se retrouver à nouveau, à 20 heures, à la salle du Théâtre St-Fargau où avait lieu un bal qu'ouvrit avec un bel entrain le directeur de l'Orphéon aux accents mélodieux des *Artisans Réunis* qui prêtèrent aimablement leur concours à cette soirée qui s'est terminée fort tard dans la nuit.

Nous adressons à M. Dubernard, qui fut le grand animateur de cette réunion, toutes nos félicitations pour son zèle et son dévouement.

Etat-civil de Figeac du 22 au 28 décembre 1923. — Naissance : Pezet Alberte-Nelly-Jeanne, née le 26 décembre à Figeac.

Décès : Darris Jean, âgé de 76 ans, à l'hospice ; Espinasse Félicie, âgée de 66 ans, ménagère aux Mirepoises ; Bayle Anna, âgée de 59 ans, célibataire, décédée place Gaillardy ; Bessières Frédéric, âgé de 68 ans, maçon, décédé rue des Quinquets.

Mariage : M. Charignet Jean, employé des P.-T.-T. en retraite et Mlle Colomb Marguerite, célibataire, résidant à Figeac.

Le gaz à Figeac. — Le contrat de la Société exploitant le gaz à Figeac arrivant à échéance le premier janvier 1924, le Conseil municipal s'est réuni dimanche pour étudier la question.

Un accord étant survenu, le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté la transaction suivante :

L'usine à gaz appartiendra à la Ville de Figeac et le concessionnaire payera à la ville, la location qui lui sera désignée par les délégués qui seront nommés, pour déterminer cette valeur, et le concessionnaire gèrera en régie le gaz, et le fera payer par les abonnés de la ville.

Pharmacie. — Dimanche prochain 30 courant, la pharmacie Barrat, rue Gambetta, assurera le service de la pharmacie, pendant toute la journée.

La crue du Célé. — Avec les pluies continuelles que nous subissons depuis huit jours, le Célé a grossi, et à certains endroits, est sorti de son lit ; il est à craindre que ce temps continue et porte tort aux récoltes.

Livernon

Election du maire. — Dimanche 23 décembre dernier, M. Paul Vaissié, docteur en droit, adjoint au maire, a été élu à l'unanimité maire de Livernon, en remplacement du regretté M. Delpon, décédé.

Ce choix ne pouvait être meilleur.

La haute intelligence et les connaissances aussi approfondies que variées de notre nouveau maire, sur toutes les questions — tant d'ordre administratif que d'ordre social — en faisaient le candidat tout indiqué à la première magistrature de cette commune.

Nous adressons nos félicitations au nouveau maire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Lou Gorrit del Quercy. — La grande fête annuelle de l'Arbre de Noël aura lieu dimanche 6 janvier, à 14 heures, Salle des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche.

Une distribution de jouets sera faite aux enfants et sera suivie d'un concert enfantin avec le concours de deux clowns réputés.

La matinée se terminera par un bal à grand orchestre.

Prix d'entrée : Sociétaires, 2 fr. 50; Invités, 3 fr.

Le Secrétaire général :
R. AURICOSTE,
40, rue de l'Université.

Pharmacies ouvertes. — Resteront ouvertes : la pharmacie Dardenne, le lundi 31 décembre; la pharmacie Pons, le lendemain mardi 1er janvier 1924.

Dans les finances. — Le caissier de la recette des finances, M. Maurière, qui était commis stagiaire, vient d'être élevé à la 5e classe avec effet du 10 août dernier.

Nos félicitations.

Accident. — M. Bos, mécanicien, a eu le genou très contusionné en déchargeant une caisse d'essence. Son état est satisfaisant mais il devra observer le repos pendant un mois.

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de M. Calvet, percepteur à St-Germain, dans un poste de 1re classe dans la Loire.

Tout en regrettant le départ de ce fonctionnaire consciencieux, nous le félicitons de son avancement mérité et nos regrets l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

A son successeur nos souhaits de bienvenue.

A la Poste. — Dimanche dernier a eu lieu à St-Germain l'installation de notre receveuse Mme Dalet, originaire de St-Germain, de même que son mari ; elle est avantageusement connue et c'est avec joie que nous la voyons arriver. Puisse-t-elle rester longtemps parmi nous.

Nous ne pouvons laisser partir Mlle Marcelle Bédué, qui pendant plus de 6 mois a assuré le service avec tact et amabilité, sans lui exprimer nos regrets.

En visite. — Samedi 29 courant, MM. les Sénateurs sortants étaient à la mairie de St-Germain à 10 h. pour exposer leur programme aux délégués sénatoriaux du canton.

Gramat

Bizarre accident. — Mme Delpech, femme du gérant de la succursale de l'Epargne, a été victime d'un bizarre accident, dont les conséquences auraient pu être tragiques.

Cette dame avait recueilli dans une bassine en fer-blanc de l'eau de pluie provenant d'une gouttière de la toiture. Lorsqu'elle jeta cette eau dans la rue, elle subit une violente commotion dont elle souffre encore.

L'eau tombant sur le fil qui vient de l'usine de Carennac avait établi un conclact. Etant donné le courant de haute tension qui circule dans ces fils, il est même incompréhensible que Mme Delpech n'ait pas été foudroyée.

Concorès

Comité du Bloc des Gauches. — Sur l'initiative de 5 conseillers municipaux un comité de *Bloc des Gauches* s'est formé à Concorès.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote Paul Vaissié, frère du sympathique propriétaire de notre ville, Jean Vaissié, rédacteur principal de première classe à la direction générale à Paris, vient d'être nommé sous-chef.

— Mme Prégent, sœur de M. Augustin Prégent, de notre ville receveur de l'enregistrement à Ozouer-le-Monté, a été reçue 323e sur 673 concurrentes au concours d'aptitude à l'emploi de commise ou dame employée titulaire d'enregistrement.

— Mme Mercadié, belle-sœur de Mme Mottaz, qui fut récemment institutrice à Salviac, a été également reçue au même concours avec le numéro 351.

Nos félicitations à nos compatriotes.

La musique des enfants de Salviac. — La Société de musique *Les enfants de Salviac* a décidé de fêter la nouvelle année.

Le 31 décembre, à 4 heures du soir, aura lieu un tour de ville en musique ; à 6 heures du soir, banquet des membres exécutants à l'hôtel Baffos. Le soir à 8 heures bal à grand orchestre à l'hôtel de ville.

Souillac

Fête de l'Arbre de Noël. — Le dimanche 23 décembre, dans les salles de l'école maternelle a eu lieu la fête de l'Arbre de Noël.

Vers 16 heures, les enfants des écoles avaient pris place dans la salle de classe autour d'un sapin superbement décoré et illuminé qui fit leur joie et leur admiration.

Une foule nombreuse était venue assister à cette fête.

Un brillant concert a eu lieu qui a été fort goûté, aussi les bravos n'ont pas été ménagés aux musiciens et aux chanteurs.

Puis, grâce à l'aimable concours, au dévouement des dames et jeunes filles de la ville, une ample distribution de jouets, de friandises, de gâteaux et d'oranges a pu être faite aux petits enfants qui se retirèrent enchantés et heureux. La veille, chandails, bas, robes, culottes, tabliers, divers lainages, chaussures et sabots avaient été distribués aux enfants nécessiteux.

Nos félicitations et nos remerciments aux organisateurs.

DÉPÊCHES

Les dépêches ne nous sont pas parvenues à l'heure où nous mettons sous presse. Nous les publierons *en supplément* si elles arrivent avant la sortie du Numéro.

REMERCIEMENTS

Les familles AUDUBERT, MAUREL et COUDERC remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Jean AUDUBERT

Cordonnier

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

LUTHERIE — PIANOS — MUSIQUE

Cours de Violon, Violoncelle Solfège, Chant

LEÇONS D'ACCOMPAGNEMENTS

Pour les élèves du piano à tous les degrés

J.-B. & Jean NOUYRIT

Premier prix du Conservatoire de Toulouse

Téléphone N° 85 CAHORS

A l'occasion des fêtes du 1er de l'An

Vous trouverez

à l'**Ex-Coopérative Militaire**

Rue du Portail Alban

du sucre scié à 3 fr. 70 la boîte de 1 kilo,

un grand choix de confiserie,

bonbons fins, chocolat, dragées, pralines,

vins fins et champagnes, liqueurs de marque.

Voir les étalages à l'intérieur.

Entrée libre — On vend à tout le monde.

Livraison à domicile. — Téléphone : 0.98

R. C. 2.463

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 10 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Regis. Com. Cahors, N° 32

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton à notre prochain

PENDANT LA GRIPPE

Dès la première atteinte de grippe, il est sage de faire usage de la Quintonine, car non seulement c'est un tonique et un fortifiant mais, par le Quinquina qu'elle contient, c'est un fébrifuge énergique. La Quintonine soutient les forces et aide à la lutte contre les maladies. Son emploi est facile ; le flacon de Quintonine se verse dans un litre de vin de table ; la préparation est instantanée. Son prix est modique : 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

(Reg. Com. n° 34, Châteauroux.

HERNIE. VARICE

Immédiatement soulagées ou GUERIES par les nouveaux appareils de M. GLASER le grand spécialiste de PARIS Bd Sébastopol, 44, anct n° 63 TOUTES AFFECTIONS de OBÉSITÉ Allez donc tous voir l'ABDOMEN

l'éminent praticien qui vous fera gratuitement l'essai et la démonstration de ses appareils à :

CAHORS, 13 janvier, Hôtel de l'Europe.
FIGEAC, mardi 15, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).
CAPDENAC-GARE, vend. 18, Annexe du Buffet.
AUBIN, dimanche 20, Hôtel du Cheval Noir.
GRAMAT, 21, Hôtel de Bordeaux.
CAUSSADE, lundi 28, Hôtel Larroque.
GOURDON, 29 janv., Hôtel de la Boule D'Or.

(R. C., Seine, 109.310)

A la Samaritaine CAHORS

5, place Galdemar et rue Georges-Clemenceau

Ancienne Maison A. Cazes

Jean SÉGUÉLA Sr

SPÉCIALITÉS DE CONFECTIONS ET TISSUS

Pour DAMES et ENFANTS

JEUDI 3 janvier 1924 et Jours suivants

SOLDES de fin de Saison

de Manteaux, Robes, Blouses, etc...

GROS RABAIS

Reg. Com., Cahors, N° 830.

Bonne Nourrice

DEMANDERAIT

Place de suite ou dans quelque temps

S'adresser au bureau du journal

MACHINES A TRICOTER rondes et rectilignes toutes jauges. Aiguilles, Accessoires, Laines, Coton, Fils. Catal. échantillons et apprentissage gratuits. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, BORDEAUX.

R. C. — Nantes, 768 B.

VENTE ET REPARATIONS

Lincoln Ford Fordson

VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Le tracteur Fordson économise 30 à 50 °/o du temps de l'agriculteur.
Le Fordson fait le travail de 4 à 6 chevaux.
Un homme avec un Fordson peut faire plus de travail plus aisément et plus économiquement. Il réalise ainsi un bénéfice supérieur.

PRIX 10.700

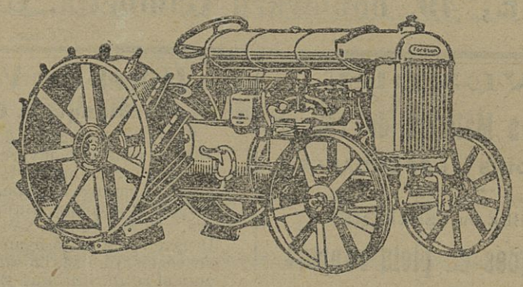

PRIX 10.700

ALIBERT & MURAT

4, Rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPHONE 81

Reg. Com., Cahors, N° 369.

Etude de Me Jean MÉRIC, avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, 5

VENTE SUR LICITATION

les étrangers admis

d'Immeubles en nature de Maison, Bois, Prés, etc.,

Situés dans la commune d'AUJOLS

dépendant de la succession de la dame Marie AUSSET, épouse Louis POUGET et de la communauté ayant existé entre les époux AUSSET-POUGET.

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-CINQ JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES (DEUX HEURES du soir) par devant Monsieur le Président d'Audience du Tribunal Civil de Cahors, en l'audience des criées du dit Tribunal, au Palais de Justice de la dite Ville, Boulevard Gambetta.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le sept décembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié à avoué, ordonnant le partage de la succession de la dame Marie AUSSET, epouse Louis POUGET, quand vivait, ménagère, domiciliée à Aujols, où elle est décédée le premier juillet mil neuf cent seize ; ainsi que le partage de la communauté ayant existé entre la dite dame AUSSET et son mari, le sieur Louis POUGET, cultivateur, domicilié à Aujols, et préalablement au dit partage, le jugement susvisé ordonne la licitaton des immeubles dépendant des dites succession et communauté.

Et qu'aux requête, poursuite et diligence de Messieurs POUGET Jean, POUGET Julien, POUGET Emile, tous trois négociants, demeurant et domiciliés à Washington, numéro sept cent trente-quatre, onzième rue, N.-W. (D.-C.) et POUGET Maria, demeurant à New-York City, six cent quatre-vingt-un, Amsterdam Avenue, tous les susnommés ayant pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avec élection de domicile en son étude à Cahors, 5, rue Georges-Clemenceau,

D'une part,

Et premièrement : Monsieur POUGET Louis, propriétaire-cultivateur, domicilié à Aujols, ayant pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, Maître René BILLIÈRES, avec élection de domicile, en son étude, dans la dite ville, Boulevard Gambetta,

D'autre part;

Et deuxièmement: Madame POUGET Euphrasie, épouse de Monsieur Léo BELMONT, et ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, cultivateurs, domiciliés ensemble à Aujols, ayant pour avoué constitué, près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avec élection de domicile en son étude à Cahors, 5, rue Georges-Clémenceau,

Encore d'autre part.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-CINQ JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES (2 heures du soir), à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet par le jugement précité, à la vente sur licitation en sept lots, les étrangers admis, des immeubles ci-après désignés et dépendant de la succession et de la communauté ci-dessus mentionnées. Il est spécifié que les sept lots dont s'agit seront après la mise en vente de chacun d'eux réunis et revendus sur blottement.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation a été dressé par les soins de Maître Jean MÉRIC, avoué poursuivant, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

IMMEUBLES

dépendant

de la succession de la dame POUGET née AUSSET

PREMIER LOT

Un corps d'immeuble, le tout d'un seul tenant, comprenant une maison d'habitation située à Aujols, au lieu dit « Thésories », figurant à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro sept cent quarante-trois B, deuxième classe, d'un revenu imposable de quinze francs. Cette construction est bâtie de pierres et couverte en tuiles, elle comprend au rez-de-chaussée une cave sur laquelle se trouve édifié un étage auquel on accède par l'escalier extérieur ; le dit étage se compose de deux pièces dont une chambre et une cuisine, le tout ayant cinq ouvertures, et au-dessus est situé le grenier. La dite maison est construite sur une pièce de terre figurant à la matrice cadastrale de la commune d'Aujols, lieu dit « Thésories » sous les numéros sept cent quarante-trois p., section B, pour une contenance approximative de trente-trois ares quatre-vingt-dix centiares, deuxième classe et pour un revenu imposable de dix francs quatre-vingt-cinq centimes ; sept cent quarante-trois p., section B, d'une contenance approximative de dix-neuf ares, quarante-six centiares, troisième classe et d'un revenu imposable de trois francs onze centimes ; sept cent quarante-quatre p., section B, d'une contenance approximative de un are, trois centiares, 3e classe et d'un revenu imposable de quatre-vingt-trois centimes ; sept cent quarante-huit p., section B, d'une contenance approximative de trente ares soixante centiares, deuxième classe, et d'un revenu imposable de neuf francs soixante-dix-neuf centimes ; il est construit en outre, sur ces immeubles, une grange figurant à la matrice cadastrale de la commune d'Aujols, lieu dit « Thésories », sous le numéro sept cent quarante-cinq p., section B, pour une contenance approximative de quarante centiares, troisième classe, et pour un revenu imposable de quatre-vingt-trois centimes. Les divers immeubles ci-dessus énumérés ne forment qu'un seul tenant et se trouvent clôturés par un mur construit en pierres. Ce lot est complanté d'arbres fruitiers divers, tels que cerisiers, pruniers et noyers ; il est ensemencé de blé, d'avoine, et une partie en prairie. A l'extrémité de la propriété, a été édifiée une citerne, construite en pierres et ciment; ces immeubles confrontent à Deltheil Baptiste, à Couyba, à Aillot, propriétaires à Aujols, à la route d'Aujols, à Rossignol et à chemin public. Ce premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille francs, ci..... 5.000 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra deux immeubles en nature de bois situés sur la commune d'Aujols, lieu dit « Talou del Cloup » et « Bayssade »; le premier bois est complanté d'arbres divers se composant de chênes et de buis; il figure à la matrice cadastrale de la commune d'Aujols au lieu dit « Talou del Cloup » sous le numéro deux cent cinq p., section A, pour une contenance approximative de huit ares vingt centiares, troisième classe et pour un revenu imposable de trente-trois centimes; ce bois confronte à Couyba, propriétaire à Aujols. Le second bois complanté d'arbres d'essences diverses et surtout de chênes et buis, figure à la matrice cadastrale de la commune d'Aujols, lieu dit « Bayssade », sous le numéro mille deux cent, section A, et pour une contenance approximative de dix-neuf ares quatre-vingts centiares, deuxième classe et pour un revenu imposable de un franc cinquante-neuf centimes, et confrontant à Ganil, propriétaire à Aujols. Ce lot comprendra encore un autre immeuble en nature de bois, situé à « Bousquette », commune d'Aujols, et figurant à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro mille soixante-quinze, section C, pour une contenance approximative de cinquante-huit ares quatre-vingt-deux centiares, troisième classe et pour un revenu imposable de neuf francs quarante et un centimes. Ce bois est complanté en partie d'arbres divers et surtout de chênes ; dans ce même lot sera enfin mis en vente un autre immeuble en nature de bois complanté de chênes et situé au lieu dit « de Boisserette » commune d'Aujols et figurant à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro mille cent trente-quatre, section C, d'une contenance approximative de dix-huit ares vingt centiares, troisième classe et d'un revenu imposable de deux francs quatre-vingt-onze centimes ; les deux derniers articles ci-dessus énumérés se trouvent réunis et confrontent à Bergougnoux Jean et Bergougnoux Albert, propriétaires à Aujols. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze cents francs, ci... 1.200 fr.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra un petit corps d'immeuble en nature de bois complanté de chênes et situé au lieu dit « Pech ras », commune d'Aujols, figurant à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro huit cent soixante-huit, section B, et d'une contenance approximative de quatorze ares quatre-vingts centiares, troisième classe, et d'un revenu cadastral de cinquante-neuf centimes. Ce lot confronte à Cubaynes, propriétaire au Mazet, à Pourcelles, propriétaire à Aujols, et au chemin public de deux côtés. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci . 200 fr.

IMMEUBLES

dépendant de la communauté ayant existé entre les époux AUSSET-POUGET

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra un immeuble en nature de bois, complanté d'arbres divers et surtout de chênes et genevriers, il est situé au lieu dit « Pech d'Estève », commune d'Aujols, et figure à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro cent trente-cinq, section A, pour une contenance de six ares, soixante-quatre centiares, troisième classe, et pour un revenu imposable de vingt-six centimes. Cet article confronte à Conquet Auguste, Roldes Baptiste et Loulmet Louis, tous trois propriétaires à Aujols. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs, ci ..... 300 fr.

CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot comprendra divers articles en nature de bois. Le premier situé à « Pech Redon », commune d'Aujols, et figurant à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro huit cent quarante-sept, section B, et d'une contenance approximative de soixante-huit ares, deuxieme classe, et pour un revenu imposable de cinq francs quarante-quatre centimes. Ce bois est complanté de chênes, et confronte à Bonnet, à Roldes Léon, propriétaires à Aujols, à chemin public, à Deltheil Baptiste, propriétaire à Aujols, et encore à chemin public; deuxièmement, un article en nature de bois complanté de chênes et figurant à la matrice cadastrale de la commune d'Aujols, lieu dit « Pech Redon », sous le numéro huit cent quarante-huit, section B, et d'une contenance approximative de trente-trois ares, quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, et pour un revenu imposable de cinq francs quarante-deux centimes. Ce bois confronte à Couyba et Dulac, propriétaires à Aujols, encore à une extrémité à Berty, propriétaire à Aujols. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze cents francs, ci ..... 1.200 fr.

SIXIÈME LOT

Le sixième lot comprendra deux articles comprenant : 1° un bois situé au lieu dit « Pech Ras », commune d'Aujols, figurant à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro huit cent soixante-neuf, section B, pour une contenance approximative de dix-huit ares quatre-vingts centiares, deuxième classe et d'un revenu imposable de six francs deux centimes ; ce bois est complanté de chênes et confronte à Miquel Jean, Cubaynes François, propriétaires à Aujols, et à chemin public. 2° Un article en nature de bois, situé au « Pech Ras », commune d'Aujols et figurant à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro neuf cent quatre-vingt-dix-huit, section B, d'une contenance approximative de trente-cinq ares vingt centiares, deuxième classe et d'un revenu imposable de trente-cinq francs soixante-dix-neuf centimes; ce bois est complanté d'arbres divers et notamment de chênes ; il est entouré d'un mur de pierres d'un seul côté et confronte à Miquel, d'Aujols, à Cubaynes, d'Aujols, à une extrémité, à chemin public et à l'autre extrémité, à Pouget. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

SEPTIÈME LOT

Le septième lot comprendra un article en nature de bois, situé à « Clou Parel », commune d'Aujols et figurant à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro neuf cent quatre-vingt-neuf, section B, d'une contenance approximative de douze ares, cinquante centiares, deuxième classe et d'un revenu imposable de trente centimes. Ce bois est complanté de chênes et clôturé de murs de tous côtés, il confronte à Bergougnoux Jean, Brunet Germain, propriétaires à Aujols et à chemin public. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci .. 200 fr.

MISE A PRIX

Les sept lots constitués comme il est dit ci-dessus seront mis en vente sur les mises à prix respectives suivantes :

Premier lot	5.000 fr.
Deuxième lot ...	1.200 fr.
Troisième lot ..	200 fr.
Quatrième lot ..	300 fr.
Cinquième lot ..	1.200 fr.
Sixième lot	500 fr.
Septième lot ...	200 fr.

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu et en exécution du jugement ordonnant la présente licitation, Monsieur le Président d'audience à ces fins commis est autorisé, en cas de non enchères, à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées.

BLOTTEMENT DES LOTS

En conformité du même jugement après l'adjudication partielle de chaque lot, tous les immeubles seront remis en vente en un seul lot sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

S'il ne survient pas d'enchères sur le blottement, les adjudications partielles seront maintenues.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication, ainsi que le droit proportionnel, seront payés par les adjudicataires en diminution des prix d'adjudication et proportionnellement à ces prix entre les mains de Maître MÉRIC, avoué poursuivant la présente licitation, dans les dix jours de la vente.

Pour extrait certifié conforme :

L'avoué poursuivant,
J. MÉRIC.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent vingt-quatre, folio , case . Reçu trois francs.

Le Receveur :
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° à Maître MÉRIC, avoué poursuivant et colicitant, rédacteur du cahier des charges ; 2° à Maître BILLIÈRES, avoué colicitant, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.

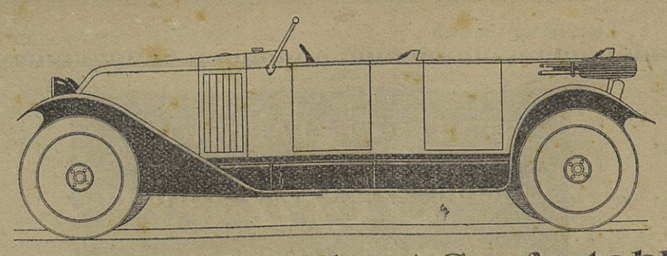

Spacieuse, Souple et Confortable

C'est la Voiture idéale pour le

TOURISME ET LES AFFAIRES

Elle est signée **RENAULT**

Renseignements et Essai

FAUGE, 49, boulevard Gambetta, CAHORS

Reg. Com., Cahors, n° 521.

A VENDRE

Deux belles Maisons de rapport

Avec **JARDINS** et **DÉPENDANCES**

ENSEMBLE ou SÉPARÉMENT

Deux Vignes en plein rapport

AVEC

Petites Maisons, réservoirs d'eau, etc.

Situées à 800 m. de l'octroi - Vallon de Metzanet

UN VASTE IMMEUBLE

A USAGE

d'Hôtel des Voyageurs

Très fréquenté

Situé dans localité importante de la vallée du Lot

Centre de Tourisme

MATÉRIEL DE L'HOTEL COMPRIS

Vastes Ecuries, Remises et Garages

S'adresser : **M. CARLIN**

Hôtel de Vente

4, rue Blanqui, à CAHORS

VISITEZ le Magasin de l'*Hôtel des Ventes*, vous y trouverez un choix de : Armoires lingères toutes dimensions, Armoire à glace, Tables de cuisine et à volets, Buffets ordinaires, Buffet Louis XVI, plusieurs Dressoirs de salle à manger, deux dessertes, Chaises de salle à manger cuir et rotin, Bureau, Bibliothèque, Voiture d'enfant, Bercelonnette, un Fauteuil cuir à dossier mobile pour malade, deux machines à écrire : « **Remington et Williams** », Coffres-forts toutes dimensions, Machines à coudre, Chaudrons, Meubles anciens, et plusieurs Lits noyer une et deux places avec sommier, une moto Terrot 2HP 1/2 en bon état de marche.

Entrée libre et visible tous les jours

On prend en Dépôt pour la Vente

AVIS

M. Pierre SANAT, rue du Château-du-Roi, N° 24, CAHORS (Mutilé de Guerre, Médaillé Militaire, 1er Prix de rempaillages de chaises du Concours Agricole de Cahors), fait Réparations de Chaises, Paillages ordinaires et tout genre, Chaises jaunes et toutes variétés de couleurs (Cannage, Fauteuils et Chaises en rotin).

PRIX MODÉRÉS

Maison de Paris

AUX 100.000 PALETOTS

E. ABADIE

La plus ancienne et la plus importante Maison de Cahors

Spécialisée dans les

VÊTEMENTS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

LA COUPE ÉLÉGANTE DE SES VÊTEMENTS

LA QUALITÉ DE SES TISSUS

LE CHOIX INCOMPARABLE

SES PRIX SANS CONCURRENCE

Font la grande réputation de cette Maison

Reg. Com. Cahors, N° 1657.

TRICOT A LA MAIN

Bonneterie pour Dames et Enfants

Mme Ve DEMARS

69, boulevard Gambetta

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE

ETUDE

DE

Me René BILLIÈRES

AVOUÉ

63, Boulevard Gambetta, à Cahors

JUGEMENT D'ADOPTION

(Extrait prescrit par l'article 366 du Code civil, modifié par la loi du 19 juin 1923).

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le trente novembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et expédié,

A la requête de Monsieur Simon ROUELLE, propriétaire, et de Madame Virginie VAYSSIÈRES, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Bardoc, commune de l'Hospitalet (Lot) — ayant Maître René BILLIÈRES pour avoué,

Il a été extrait ce qui suit : « Le Tribunal... homologue l'acte d'adoption reçu par Maître FOURNIOLS, notaire à St-Paul-Labouffie, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-trois.

En conséquence dit qu'il y a lieu à adoption par le sieur ROUELLE, né dans la commune de Vaylats, le douze août mil huit cent cinquante-deux, et la dame ROUELLE, née VAYSSIÈRES, née dans la commune de Flaujac, le neuf août mil huit cent cinquante-sept, en faveur de la demoiselle LAFARGUE Marguerite-Eloïse-Henriette, âgée de dix ans, née dans la commune de Castelnau-Montratier le vingt-sept janvier mil neuf cent treize, fille naturelle reconnue par la demoiselle Marie-Louise LAFARGUE, sa mère, suivant acte devant l'officier de l'état civil de cette commune du trois avril mil neuf cent treize... »

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le 27 décembre 1923.

R. BILLIÈRES.

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS

et Location Automobiles

G. RIVIÈRE, Mécanicien

Bureaux : **2, place Rousseau**, CAHORS

Prix les plus réduits

ETUDE

DE

Me René BILLIÈRES

AVOUÉ

63, Boulevard Gambetta, à Cahors

Assistance judiciaire du 17 janvier 1923

EXTRAIT

d'un

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut faute de conclure par le Tribunal Civil de Cahors le treize juillet mil neuf cent vingt-trois, enregistré, signifié et devenu définitif,

Entre la dame Madeleine, dite Noémie BOUSQUET, demeurant actuellement en qualité de servante à Larroque, commune de Cassagnes, ayant Maître BILLIÈRES, pour avoué,

Et le sieur Théodore DELRIEU, son mari, cultivateur, domicilié à la Fuste, commune de Marminiac, ayant Maître HUARD, pour avoué constitué,

il appert que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit de la femme et aux torts et griefs du mari qui a été condamné aux dépens.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Cahors, le 27 décembre 1923.

R. BILLIÈRES.

Salle de Vente

62, rue E. Zola, à CAHORS

Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens

OCCASION

Couverts en argent et métal argenté

A VENDRE

Etudes de Me LANDES, Licencié en Droit, Notaire à Saint-Céré (Lot)

et de Me G. FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, Successeur de son père

A vendre aux enchères publiques

divers IMMEUBLES bâtis et non bâtis

Situés sur les communes de Saint-Céré-Saint-Laurent-les-Tours, et Frayssinhes (Lot)

Appartenant à Monsieur Jean-Henri CAYROL, interdit de sa personne et de ses biens

suivant jugement du Tribunal Civil de Figeac, en date du seize février mil neuf cent vingt-trois, enregistré

Adjudication fixée au DIMANCHE VINGT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, en l'étude de Me LANDES, notaire à Saint-Céré, à DIX HEURES du matin pour les immeubles situés à Saint-Céré et à Saint-Laurent-les-Tours et en la mairie de Frayssinhes, à DEUX HEURES du soir pour les immeubles situés sur la commune de Frayssinhes.

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Figeac, le neuf novembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré, lequel homologue la requête présentée par Monsieur Edmond CAYROL, instituteur à Loupiac, canton de Payrac (Lot), le neuf novembre mil neuf cent vingt-trois,

ainsi que la délibération du conseil de famille de Monsieur Jean-Henri CAYROL, prise sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Saint-Céré, le onze août mil neuf cent vingt-trois, enregistrée,

et aux requête, poursuite et diligences de :

Monsieur Edmond CAYROL, instituteur à Loupiac, canton de Payrac (Lot), agissant en qualité de tuteur de Monsieur Jean-Henri CAYROL, interdit de sa personne et de ses biens, actuellement interné à l'asile de Leyme (Lot), fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille dudit Monsieur Jean-Henri CAYROL, prise le trois mai mil neuf cent vingt-trois, enregistrée,

ayant Maître FONTANGES pour avoué constitué, près le tribunal civil de Figeac,

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jean CAZES, gendarme en retraite, demeurant et domicilié rue du faubourg Lascabanes à Saint-Céré, pris en qualité de subrogé-tuteur de Monsieur Jean-Henri CAYROL susnommé,

Il sera procédé le DIMANCHE VINGT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, en l'étude de Maître LANDES, notaire à Saint-Céré, à ces fins commis par le jugement précité, A DIX HEURES DU MATIN, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés appartenant à Monsieur Jean-Henri CAYROL, situés sur le territoire des communes de Saint-Céré et de Saint-Laurent-les-Tours, et le même jour, en la Mairie de Frayssinhes, à deux heures du soir, à la vente aux enchères publiques des immeubles appartenant au dit Monsieur Jean-Henri CAYROL, situés sur le territoire de la commune de Frayssinhes.

DÉSIGNATION

DES

immeubles à vendre

IMMEUBLES

situés sur la commune de Saint-Céré

Le premier lot comprendra une maison avec appentis attenant, ruines d'une étable et petit pâtus ou cour, sise au lieu dit « Faubourg Lascabanes », rue des Jardins, à St-Céré, paraissant portée au plan cadastral de la commune de Saint-Céré, sous les numéros 344 p., 345, 346, 347 et 360 de la section A, pour une contenance totale d'environ un are, soixante-un centiares, pour un revenu de trente-trois francs, soixante-quinze centimes. Confrontant à sentier le séparant de la propriété de la veuve Salacroup, à jardin Mespoulhé, pré de Granouillac, maison Jammes et de Madame Mezeyrac. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le deuxième lot comprendra une grange, sise au lieu dit « Faubourg Lascabanes » à Saint-Céré, paraissant portée au plan cadastral de la même commune, sous le numéro 191 de la section A, pour une contenance de vingt centiares environ. Confrontant à rue de la Gare, rue du Faubourg, maisons Puech, Laborie et Amadieu.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le troisième lot comprendra une vigne, sise au lieu dit « Les Rouquettes », paraissant portée au plan cadastral de la même commune, sous les numéros cinq cent vingt-trois p. et cinq cent vingt-trois p. de la section B, pour une contenance de vingt-un ares, quatre-vingts centiares environ, cinquième et quatrième classes, pour un revenu de trois francs, quarante-neuf centimes. Confrontant à propriétés Bergougnoux, Grenié, Puech et Lauricesque. Cette vigne est divisée en deux parcelles par un chemin.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cent francs ci .. 100 fr.

Le quatrième lot comprendra un immeuble en nature de vigne et friche, sis au lieu dit « Sarragousse », paraissant porté au plan cadastral de la commune de Saint-Céré, sous les numéros 48 p., 48 p. de la section B, pour une contenance d'environ quarante ares, vingt-cinq centiares, quatrième et cinquième classes, pour un revenu total de six francs, quarante-quatre centimes. Confrontant à propriétés Estifs, Soumac et Rieux.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de deux cents francs, ci ..... 200 fr.

IMMEUBLES

situés sur la commune de St-Laurent-les-Tours

Le cinquième lot comprendra une vigne et friche, sise au lieu dit « Pech de Breu », paraissant portée au plan cadastral de la commune de Saint-Laurent-les-Tours, sous le numéro 388 de la section D, pour une contenance de vingt-cinq ares, quatre-vingt-dix centiares environ, classe U, pour un revenu matriciel de quatre francs, quinze centimes. Confrontant à propriétés Décros, Cazals et Clot, et à chemin de servitude.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Le sixième lot comprendra une vigne, lieu dit « Lestrade », paraissant portée au plan cadastral de la commune de St-Laurent-les-Tours sous le numéro 275 p., de la section C, pour une contenance de vingt-sept ares, quarante centiares environ, classe U, pour un revenu matriciel de quatre francs, trente-huit centimes. Confrontant à propriétés Couzi, Masbou, Lacarrière et veuve Niocel.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de trois cents francs, ci ..... 300 fr.

IMMEUBLES

situés sur la commune de Frayssinhes

Le septième lot comprendra un enclos sis à Frayssinhes, composé de maison, séchoir, pâtus et jardin, dans lequel existe un puits, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 382, 417 *bis*, 454, 455, 456 et 459, de la section C, pour une contenance totale d'environ neuf ares, soixante-quinze centiares, première classe et classe unique, pour un revenu d'ensemble vingt francs, vingt-sept centimes. Confrontant à voie publique, maison Foulhac, petit sentier descendant à la route et à jardin Fréjeac.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de quatre mille francs, ci ..... 4.000 fr.

Le huitième lot comprendra une terre (y compris un lambeau de terrain au-dessous de la route), sise au lieu dit « Chènevière de Lafon », paraissant portée au plan cadastral de la commune de Frayssinhes, sous les numéros 467 p. et 468, de la section C, pour une contenance d'environ quinze ares, quatre-vingt-un centiares, première classe, pour un revenu matriciel de huit francs, quatre-vingt-six centimes. Confrontant à chemin, route et propriétés Vernéjoul, Martignac et Mazet.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le neuvième lot comprendra une terre, lieu dit « Les Bories », paraissant portée au plan cadastral de la commune de Frayssinhes sous le numéro 488 p., de la section C, pour une contenance de vingt-trois ares, vingt-quatre centiares, troisième classe, pour un revenu matriciel de cinq francs, cinquante-huit centimes. Confrontant à propriété Vernéjoul, route, propriété veuve Prat, chemin, et à propriétés Rougié et Sudrie.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le dixième lot comprendra un bois, dit « Le Traversou », paraissant porté au plan cadastral de la commune de Frayssinhes sous les numéros 496 et 503, de la section C, pour une contenance d'environ vingt-huit ares, vingt-six centiares, troisième classe, pour un revenu de six francs, soixante-dix-huit centimes. Confrontant à route et à propriétés Frégeac et Mazet.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le onzième lot comprendra un pré, lieu dit « Les Huguetonnes », paraissant porté au plan cadastral de la commune de Frayssinhes sous le numéro 166, de la section A, pour une contenance de dix-sept ares, vingt centiares, troisième classe, pour un revenu de quatre francs, douze centimes. Confrontant à route de Latouille et à propriétés d'Armand Pesteil, Sudrie et Martignac.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de deux mille francs, ci ..... 2.000 fr.

Le douzième lot comprendra un petit bois, bruyère, châtaigneraie, lieu dit « Pech d'Andreuille », paraissant porté au plan cadastral de la même commune sous les numéros 47 et 49, de la section C, pour une contenance de huit ares, cinquante centiares, traversé par le chemin de Crayssac, classe unique, pour un revenu de vingt centimes. Confrontant à béale de Pechméja et à propriétés de Léon Laguilloumie et de Félix Martignac, de la Claverie.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci ..... 50 fr.

Le treizième lot comprendra une châtaignerie, lieu dit « Les Cannes », paraissant portée au plan cadastral de la même commune sous les numéros 101 et 102, de la section C, pour une contenance d'environ quatre-vingt-neuf ares, cinquante centiares, quatrième classe, pour un revenu matriciel de cinq francs, soixante-treize centimes. Confrontant à route de Pechméja, béale de Pechméja, à propriétés de Fréjeac et de Jean Mazet, et traversée par le chemin de Crayssac.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Le quatorzième lot comprendra un bois barthe, dit « Bois de Ségoulet », paraissant porté au plan cadastral de la même commune sous le numéro 457, de la section B, pour une contenance de trente-huit ares, cinquante centiares, deuxième classe, pour un revenu matriciel de six francs, seize centimes. Confrontant à route de Latouille, à propriétés Tournemire, Taurant, Malvy et à ravin.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Le quinzième lot comprendra un bois châtaigneraie, sis au lieu dit « Pesserie », porté au plan cadastral de la même commune sous le numéro 51 p., de la section D, pour une contenance d'environ cinquante-huit ares, troisième classe, et pour un revenu matriciel de six francs, quatre-vingt-seize centimes. Confrontant à propriétés Asfaux, Durand, Truel, de St-Laurent, Larribe, de Boy-Bas, et Soulhol.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Tous ces immeubles, situés sur les communes de Saint-Céré, de Saint-Laurent-les-Tours et de Frayssinhes, seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver, sur les lotissements et mises à prix ci-dessus indiqués. Le cahier des charges pour parvenir à la vente, dressé par Maître Landes, notaire à Saint-Céré, commis à cet effet, a été déposé en l'étude du dit Maître Landes, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. Toutefois, les adjudicataires paieront en sus de leur prix la remise proportionnelle allouée au notaire et à l'avoué poursuivant, par le décret du 29 décembre 1920, la dite remise calculée sur le prix d'adjudication.

Au cas de surenchère du sixième, cette remise proportionnelle sera également payée en sus du prix d'adjudication, sur lequel elle sera calculée, par l'adjudicataire définitif, mais les frais de surenchère du sixième, de poursuite de surenchère et les frais de toute nature, pour parvenir à la revente sur surenchère, seront payés par cet adjudicataire en diminution du prix, à concurrence de la différence existant entre le premier prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère et, au cas d'insuffisance en sus du prix, pour ce qui excèdera cette différence.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure susdits, en quinze lots, composés de la manière ci-dessus indiquée, et sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le deuxième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le troisième lot sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Le quatrième lot sur la mise à prix de deux cents francs, ci ..... 200 fr.

Le cinquième lot sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Le sixième lot sur la mise à prix de trois cents francs, ci ..... 300 fr.

Le septième lot sur la mise à prix de quatre mille francs, ci ..... 4.000 fr.

Le huitième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le neuvième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le dixième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

Le onzième lot sur la mise à prix de deux mille francs, ci ..... 2.000 fr.

Le douzième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci ..... 50 fr.

Le treizième lot sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Le quatorzième lot sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Le quinzième lot sur la mise à prix de cent francs, ci ..... 100 fr.

Avertissement est donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du procès-verbal d'adjudication ou, en cas de surenchère, du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé en l'étude, à Figeac, par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le vingt-un décembre mil neuf cent vingt-trois.

G. FONTANGES,

avoué, signé.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître LANDES, notaire à Saint-Céré, et à Maître FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), Avenue de la Gare.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.